

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Dix-huitième session de la Conférence des Parties
Colombo (Sri Lanka), 23 mai – 3 juin 2019

Questions stratégiques

JOURNEE MONDIALE DE LA VIE SAUVAGE,
ETABLIE PAR LES NATIONS UNIES

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat.

Contexte

2. L'Assemblée générale des Nations Unies, à sa 68^e session, le 20 décembre 2013, a adopté la résolution A/RES/68/205 proclamant le 3 mars Journée mondiale de la vie sauvage et a prié le Secrétariat de la CITES, en collaboration avec les organisations compétentes du système des Nations Unies, de faciliter la célébration de la Journée mondiale de la vie sauvage.
3. La résolution Conf. 17.1, *Journée mondiale de la vie sauvage*, adoptée par la Conférence des Parties à sa 17^e session (CoP17, Johannesburg, 2016), prie le Comité permanent de continuer à travailler avec le Secrétariat afin de recommander, chaque année, le thème pour la célébration de la Journée mondiale de la vie sauvage.
4. À sa 17^e session, la Conférence des Parties a également adopté la décision 17.49, *Journée mondiale de la vie sauvage*, qui se lit comme suit :

À l'adresse du Secrétariat

17.49 Le Secrétariat :

- a) *établit des liens avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Association mondiale des zoos et aquariums (WAZA - World Association of Zoos and Aquariums), et d'autres organisations et associations pertinentes, afin d'obtenir leur appui s'agissant de faire de la célébration de la Journée mondiale de la vie sauvage un événement régulier dans les jardins d'enfants, les établissements d'enseignement, les zoos, les jardins botaniques, les aquariums, les réserves naturelles, les parcs nationaux et tous les établissements liés aux espèces sauvages dans le monde entier ;*
- b) *fait rapport à chaque session du Comité permanent sur la célébration annuelle de la Journée mondiale de la vie sauvage ; et*
- c) *informe l'Assemblée générale des Nations Unies des activités entreprises pour célébrer la Journée mondiale de la vie sauvage, en procédant notamment à l'évaluation détaillée de la Journée, comme cela lui a été demandé.*

Journée mondiale de la vie sauvage 2017

5. Peu après la CoP17, le Secrétariat a consulté le président et le vice-président du Comité permanent sur le thème de la Journée mondiale de la vie sauvage 2017. La mobilisation de la jeunesse a été le thème retenu, en écho à la résolution Conf. 17.5, Mobilisation de la jeunesse. Le slogan « Écoutons la voix des jeunes »

a ensuite été choisi. Le Secrétariat a annoncé le thème et le slogan dans un communiqué de presse et dans la Notification aux Parties N° 2017/001 du 10 janvier 2017.

6. Conformément aux dispositions de la Résolution A/RES/68/205 de l'Assemblée générale des Nations Unies, le Secrétariat a également sollicité tous les États membres de l'ONU, toutes les organisations du système des Nations Unies et autres organisations mondiales, régionales et sous-régionales, les organisations non gouvernementales et toutes les personnes concernées pour les inviter à observer la Journée mondiale de la vie sauvage 2017, à sensibiliser le grand public sur le thème choisi, et à associer les célébrations de la Journée mondiale de la vie sauvage 2017 à des manifestations nationales, régionales et internationales de protection de la nature.
7. Agissant dans le cadre de la Résolution A/RES/70/301 de l'Assemblée générale des Nations Unies, le Secrétariat a œuvré en étroite collaboration avec le bureau du Président de l'Assemblée générale des Nations Unies à l'organisation pour le 3 mars d'une manifestation de haut niveau au Siège de l'ONU à New York. Présidée par le Président de l'Assemblée générale des Nations Unies, cette manifestation a rassemblé plus de 400 participants représentant les États membres, les organisations du Système des Nations Unies et autres organisations non gouvernementales, la société civile et la jeunesse qui se sont réunis pour célébrer la Journée et relever les divers défis auxquels sont confrontés autant la vie sauvage que les humains, dans le contexte plus global du développement durable et de l'importance de la mobilisation de la jeunesse.
8. Outre les manifestations de haut niveau, le Secrétariat a multiplié les efforts en vue de mobiliser davantage les pays et les populations du monde entier afin qu'ils adhèrent à la Journée mondiale de la vie sauvage et la célèbrent. Plus de 90 pays ont organisé des manifestations qui ont pris des formes diverses pour célébrer la Journée mondiale de la vie sauvage 2017. Plus de 300 manifestations ont été enregistrées sur le site Web de la Journée mondiale de la vie sauvage. Ces manifestations étaient organisées par des entités très diverses, des gouvernements aux petites entreprises, écoles et individus, et elles ont pris des formes très diverses : conférences, défilés, émissions télévisées, banderoles, brochures, expositions, compétitions, vastes campagnes dans les réseaux sociaux, et programmes éducatifs.



Carte des manifestations organisées pour la Journée mondiale de la vie sauvage 2017

9. Pour encourager les jeunes du monde entier à apporter leur propre contribution et à utiliser leurs talents artistiques pour galvaniser d'autres jeunes et d'autres citoyens au service de la protection de la nature, le Secrétariat a lancé un concours de photographies intitulé « Par les yeux de la jeunesse ». Ce concours a inspiré des jeunes répartis sur tous les continents qui ont envoyé 600 photos. Dix d'entre elles ont été retenues pour figurer parmi les finalistes. Le nom du gagnant a été révélé le 3 mars au cours des célébrations au Siège de l'ONU. Le Secrétariat remercie l'US Fish and Wildlife Service pour le généreux soutien qu'il a apporté à ce concours.
10. Une nouvelle interface du site Web de la Journée mondiale de la vie sauvage a été lancée un mois avant le 3 mars; elle comportant des informations sur l'historique et le thème de la Journée mondiale de la vie sauvage 2017, des suggestions sur les différentes façons de s'impliquer, des messages du Secrétaire général des Nations Unies, et des chefs d'autres organisations ainsi que des représentants de la jeunesse. On trouvait également sur le site Web des affiches dans les six langues de l'ONU, des vidéos de sensibilisation, des cartes d'actions à mener, un kit pour les réseaux sociaux, des informations et une carte permettant de soumettre en ligne des manifestations.

11. Les réactions des réseaux sociaux en faveur de la Journée mondiale de la vie sauvage n'ont cessé de progresser. Selon le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), pour la seule Chine, 30 célébrités, agissant en tant qu'influenceurs de la jeunesse, ont généré presque 500 millions d'engagements sur les réseaux sociaux. Une série de courtes vidéos de sensibilisation ont été vues 250 millions de fois.

Journée mondiale de la vie sauvage 2018

12. Après consultation avec le Président et le Vice-Président du Comité permanent, la conservation des grands félins a été convenue comme thème de la Journée mondiale de la vie sauvage 2018. "Grands félins : des prédateurs menacés" a été le slogan de la Journée mondiale de la vie sauvage 2018 tel qu'annoncé par un communiqué de presse publié par le Secrétariat de la CITES le 24 novembre 2017, soit 100 jours avant le 3 mars 2018.
13. Le Secrétariat a travaillé en étroite collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) à l'organisation d'une manifestation de haut niveau au Siège de l'ONU à New York le 2 mars 2018 pour célébrer la Journée mondiale de la vie sauvage 2018. Plus de 300 participants représentant des États Membres, le système des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales, la société civile et la jeunesse se sont réunis à cette occasion pour célébrer la Journée et évoquer les différents défis auxquels sont confrontés les grands félins. L'événement a été animé par le Secrétaire général de la CITES. Les déclarations de haut niveau ont été suivies par la présentation de la 25^e édition des Timbres des Nations Unies sur les espèces menacées d'extinction, qui présente 12 espèces inscrites aux annexes de la CITES au cours des 25 dernières années. La troisième partie de l'événement été un dialogue dirigé sur les défis et les efforts mondiaux en cours pour sauver les grands félins.
14. Outre les manifestations de haut niveau, le Secrétariat s'est efforcé de mobiliser davantage les pays et les populations du monde entier afin qu'ils adhèrent à la Journée mondiale de la vie sauvage et la célèbrent. Des pays sur tous les continents ont célébré la Journée mondiale de la vie sauvage 2018 en organisant des conférences, des défilés dans les rues, des débats télévisés, et à l'aide de banderoles, de brochures, d'expositions, de concours, de campagnes massives sur les réseaux sociaux, ainsi que de programmes éducatifs.
15. Une nouvelle interface du site Web de la Journée mondiale de la vie sauvage a été lancée un mois avant le 3 mars; elle comportant des informations sur l'historique et le thème de la Journée mondiale de la vie sauvage 2018, des suggestions sur les différentes façons de s'impliquer, des informations sur chaque espèce de grands félins, des messages du Secrétaire général des Nations Unies, des chefs d'autres organisations ainsi que des représentants de la jeunesse. On trouvait également sur le site Web des affiches dans les six langues de l'ONU, des vidéos de sensibilisation, des cartes d'actions à mener, un kit pour les réseaux sociaux, des informations et une carte permettant de soumettre en ligne des manifestations.



Affiche de la Journée mondiale de la vie sauvage 2018

16. Le Secrétariat et le Festival du film animalier de Jackson Hole ont reconduit leur collaboration pour organiser un festival international des films sur les grands félins dans le but de sensibiliser les populations du monde entier aux graves difficultés rencontrées par ces espèces emblématiques. Les noms des gagnants ont été révélés à la fin de la manifestation de haut niveau au Siège de l'ONU, chacun des films étant représenté par sa bande annonce.

17. Pour les outils visuels de promotion du thème de la Journée mondiale de la vie sauvage 2018, le Secrétariat a recruté des professionnels bénévoles chargés de créer des affiches, cartes action et bannières de réseaux sociaux. L'une des affiches a été utilisée pour la page d'accueil du site web de l'ONU, sur laquelle figurent les liens vers d'autres sites. La courte vidéo créée avec le généreux soutien de la Wildlife Conservation Society (WCS) et destinée à promouvoir la Journée a été vue plus de 180 000 fois suite à un seul message sur Twitter.
18. Un kit pour les réseaux sociaux contenant des suggestions de messages pour Facebook, Twitter et Instagram a été préparé en interne, communiqué à tous les partenaires et publié sur le site Web de la Journée mondiale de la vie sauvage. Les principaux hashtags proposés étaient #BigCats, #PredatorsUnderThreat, #WWD2018 et #WorldWildlifeDay. Des personnalités telles que Leonardo DiCaprio ont soutenu la campagne sur les réseaux sociaux. Nombre de grandes organisations du système des Nations Unies et organisations de protection de la nature ont rejoint la campagne sur les réseaux sociaux.

Journée mondiale de la vie sauvage 2019

19. Après consultation du groupe de travail sur la Journée mondiale de la vie sauvage du Comité permanent de la CITES ainsi que du président et du vice-président du Comité permanent, il a été convenu que les espèces marines seraient le thème de la Journée mondiale de la vie sauvage 2019, ce qui correspond à l'objectif 14 - *Vie aquatique* - des Objectifs de développement durable de l'ONU. Le 19 novembre 2018, le Secrétariat a annoncé le thème et le slogan « La vie dans les océans : Pour l'humanité et la planète » dans un communiqué de presse conjoint avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).
20. Le Secrétariat et le PNUE œuvrent de concert à l'organisation d'une manifestation de haut niveau au Siège de l'ONU à New York le vendredi 1^{er} mars pour célébrer la Journée mondiale de la vie sauvage 2019.
21. Le Secrétariat, le PNUE et le Festival des films animaliers de Jackson Hole se sont unis pour organiser une vitrine de *La vie dans les océans* pour la Journée mondiale de la vie sauvage, faisant écho au thème de la Journée mondiale de la vie sauvage 2019. Les films lauréats permettront de sensibiliser un public mondial à l'importance que revêt la vie aquatique dans notre vie quotidienne, d'évaluer les défis auxquels sont confrontés les écosystèmes marins qui forment les deux-tiers de notre planète, et de mettre l'accent sur les solutions permettant de relever ces défis.

Réflexions sur les futures manifestations de la Journée mondiale de la vie sauvage et leur organisation

22. L'organisation de la Journée mondiale de la vie sauvage a été une réussite ces dernières années. Toutefois, le Secrétariat a facilité les célébrations sans ressources financières affectées, en utilisant ses capacités propres, avec l'appui de nombreux partenaires. Comme indiqué dans la résolution Conf. 17.1, le Secrétariat et les manifestations de cette Journée bénéficieront du soutien financier et en nature de la part des Parties et des organisations pour assurer la réussite des célébrations futures de la Journée mondiale de la vie sauvage.
23. En se basant sur les expériences des autres conventions ayant organisé des célébrations mondiales de journées internationales, le Secrétariat pense que les célébrations de la Journée mondiale de la vie sauvage au plan national pourraient être plus réussies si chaque Partie définissait un point focal permettant de mieux mobiliser les actions au plan national comme au plan local.
24. La Journée mondiale de la vie sauvage ne concerne pas seulement les questions relevant de la CITES dans la mesure où elle porte sur la protection de la nature et l'utilisation durable de la faune et de la flore en général. En conséquence, et au vu du volume limité de ses capacités, le Secrétariat se propose de continuer à jouer le rôle de facilitateur des célébrations de la Journée mondiale de la vie sauvage, ainsi que le lui a demandé l'Assemblée générale des Nations Unies, mais propose que la responsabilité en soit tour à tour attribuée à d'autres organisations du système des Nations Unies. Le Comité permanent, assisté du Secrétariat, peut continuer à assumer la responsabilité du choix du thème de chaque Journée annuelle.

Recommandations

25. La Conférence des Parties est invitée à adopter le projet d'amendement à la résolution Conf. 17.1 *Journée mondiale de la vie sauvage*, présenté à l'annexe 1 du présent document qui tient compte des remarques formulées aux paragraphes 22 et 23.
26. Le Secrétariat estime que la décision 17.49 *Journée mondiale de la vie sauvage*, a été mise en œuvre et recommande sa suppression.

PROJET DE RESOLUTION DE LA CONFERENCE DES PARTIES

Projets d'amendements à la résolution Conf. 17.1, *Journée mondiale de la vie sauvage*

(le texte nouveau est souligné ; le texte supprimé est ~~barré~~)

RAPPELANT que la résolution Conf. 16.6, adoptée lors de la 16^e session de la Conférence des Parties (Bangkok, 2013) déclare le 3 mars, date de la signature de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), Journée mondiale de la vie sauvage ;

SALUANT la résolution A/RES/68/205, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa 68^e session, le 20 décembre 2013, déclarant que le 3 mars sera la Journée mondiale de la vie sauvage ;

CONSTATANT que l'Assemblée générale des Nations Unies invite tous les États Membres, les organismes des Nations Unies et les autres organisations internationales, régionales et sous-régionales, ainsi que les autres parties concernées, notamment la société civile, les organisations non gouvernementales et les particuliers, à célébrer et faire connaître comme il se doit la Journée mondiale de la vie sauvage, conformément à leurs priorités nationales ;

CONSTATANT également que l'Assemblée générale des Nations Unies prie le Secrétariat CITES, en collaboration avec les organismes concernés des Nations Unies, de faciliter la tenue de la Journée mondiale de la vie sauvage ;

RECONNAISSANT qu'au sens de la Journée mondiale de la vie sauvage, on entend par « vie sauvage » les animaux et les plantes sauvages ;

RECONNAISSANT les efforts déployés par le Secrétariat de la CITES pour faciliter la mise en œuvre de la Journée mondiale de la vie sauvage, en collaboration avec les organismes concernés des Nations Unies, et d'autres instances, sans ressources financières supplémentaires ;

~~RECONNAISSANT EN OUTRE que le Comité permanent, à sa 65^e session (Genève, juillet 2014), a établi un groupe de travail pour la Journée mondiale de la vie sauvage lequel a, entre autres, été chargé de recommander, chaque année, le thème de la Journée mondiale de la vie sauvage ;~~

RECONNAISSANT que la Journée mondiale de la vie sauvage offre une occasion unique, entre autres, de mobiliser les gens, dans le monde entier, pour célébrer les formes belles et variées de la faune et de la flore sauvages, faire connaître les multiples avantages que les espèces sauvages procurent aux hommes, et sensibiliser le public à la nécessité urgente d'intensifier la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages, dont les incidences économiques, environnementales et sociales sont nombreuses ; et

SALUANT l'appui extraordinaire en faveur de la conservation des espèces sauvages qu'a suscité la Journée mondiale de la vie sauvage, et l'ampleur grandissante, à l'échelle planétaire, de la participation à la célébration de cette Journée ;

LA CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION

1. ENGAGE toutes les Parties à saisir l'occasion qu'offre la Journée mondiale de la vie sauvage: pour célébrer la faune et la flore sauvages de notre planète et de sensibiliser le public; pour intensifier les efforts visant à faire appliquer les lois régissant la protection de la flore et de la faune sauvages; pour réduire la demande d'animaux et de plantes sauvages commercialisés illégalement; et pour reconnaître les diverses formes de contribution que les espèces sauvages apportent aux moyens d'existence des communautés rurales pauvres ;
2. INVITE toutes Parties et les États non-Parties à la CITES, ainsi que les organisations nationales et internationales intéressées par la conservation des espèces sauvages, à associer la célébration de la Journée mondiale de la vie sauvage à des événements nationaux, régionaux et internationaux dans le domaine de la conservation, le cas échéant, et à communiquer au Secrétariat, à l'avance, les activités prévues ;

3. ENCOURAGE toutes les Parties à respecter le thème retenu pour chaque célébration de la Journée mondiale de la vie sauvage et, éventuellement, à l'adapter aux espèces ou aux questions prioritaires au plan national, et à utiliser aussi largement que possible le logo de la Journée mondiale de la vie sauvage et les autres supports promotionnels, y compris sur les sites Web et les médias sociaux ;
4. INVITE toutes les Parties et les États non parties à la Convention à désigner un chef de file chargé de coordonner la célébration de la Journée mondiale de la vie sauvage dans le pays et d'assurer la coordination des communications avec le Secrétariat ;
5. ENCOURAGE toutes les Parties, à travers leur ministère de l'Éducation ou d'autres autorités concernées responsables en matière d'éducation, d'envisager d'inscrire la célébration de la Journée mondiale de la vie sauvage comme un événement régulier au calendrier des jardins d'enfants, des écoles primaires et des universités, et d'inviter les zoos, les jardins botaniques, les aquariums, les réserves naturelles, les parcs nationaux, et tout autre établissement lié aux espèces sauvages à célébrer régulièrement la Journée de la vie sauvage ;
6. DEMANDE au Secrétariat de continuer de faciliter la célébration de la Journée mondiale de la vie sauvage dans le monde, de gérer le site Web et les plateformes de réseaux sociaux dédiés à cette Journée, de produire du matériel promotionnel et de collaborer, chaque année, avec les organisations partenaires à des campagnes consacrées à la Journée mondiale de la vie sauvage sur les réseaux sociaux ;
7. PRIE le Comité permanent ~~de continuer~~ de travailler avec le Secrétariat, notamment afin de recommander, chaque année, le thème pour la célébration de la Journée mondiale de la vie sauvage ;
8. CHARGE le Secrétariat d'assurer la liaison avec les organisations compétentes du système des Nations Unies pour solliciter leur appui pour la célébration de la Journée mondiale de la vie sauvage et, le cas échéant, pour les inviter à agir en tant que principal partenaire pour les manifestations mondiales, notamment l'organisation de manifestations de haut niveau, la conception de matériels de promotion et d'un kit pour les réseaux sociaux, de façon à ce que la Journée mondiale de la vie sauvage soit préparée conformément au thème choisi ;
9. APPELLE toutes les Parties, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales, et le secteur privé concernés par la conservation des espèces sauvages et par la promotion de la Journée mondiale de la vie sauvage, à verser au Secrétariat des contributions volontaires, financières et en nature, afin de l'aider à faciliter la célébration de la Journée dans le monde ; et
10. ABROGE la résolution Conf. 16.6 (Bangkok, 2013) – *Journée mondiale de la vie sauvage*.

BUDGET ET SOURCE DE FINANCEMENT PROVISOIRES
POUR LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS DE RESOLUTIONS OU DECISIONS

D'après la Résolution Conf. 4.6 (Rev. CoP16) sur la *Soumission des projets de résolutions et autres documents destinés aux sessions de la Conférence des Parties*, la Conférence des Parties décide que tout projet de résolution ou de décision soumis à une session de la Conférence des Parties, s'il a des conséquences sur le budget et la charge de travail du Secrétariat ou des comités, doit inclure un budget couvrant le travail qu'il implique, avec indication de la source du financement. Le Secrétariat propose donc le budget et source de financement provisoires suivants.

Secrétariat :

Le travail effectué par le Secrétariat en tant que facilitateur des célébrations de la Journée mondiale de la vie sauvage peut être assuré par les collaborateurs existants, dans le cadre de leurs activités courantes, à l'exception de la tenue du site Web et des frais de déplacements de ses collaborateurs liés à l'organisation de manifestations hors de Suisse et à leur présence à ces manifestations (voir le paragraphe « Frais directs » ci-dessous).

Frais directs :

- Recrutement d'un consultant pour renouveler et tenir le site Web de la Journée mondiale de la vie sauvage. Le coût est estimé à 10 000 USD par an.
- Frais de déplacements des collaborateurs du Secrétariat pour organiser les manifestations prévues en dehors de la Suisse et pour y assister. Le coût est estimé à 5 000 USD par an.